



DÉMÉNAGEMENT VIA VERDE – FICHE PRATIQUE

Accueil et consultation des dossiers - Avocats

Modalités de circulation et de consultation des
dossiers par les avocats

Répartition des services entre le bâtiment principal et le Via Verde

MAINTIENS AU
BÂT. PRINC.

SERVICES MAINTENUS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

SOUTIEN	<ul style="list-style-type: none">• Standard• SAUJ – accueil et box + bureaux greffe + bureau greffier cheffe de service• Régie• CSS – Archives• Economat• Courrier	<ul style="list-style-type: none">• SMG + DSGJ Immo• 1 DGA• DSGJ CDAD et AJ• DSGJ x4 –Pénal Cheffe de pôle et 3 DSGJ• PCS• Numérisation
SIÈGE	<ul style="list-style-type: none">• TPE – Greffe et juges• Instruction – Greffe et juges et AS• JLD – Greffe et juges• Greffe correctionnel	<ul style="list-style-type: none">• Greffe des assises et présidence• Pôle Cold case – Greffe et juge et ODL
PARQUET	<ul style="list-style-type: none">• BOAN - greffe• Audiencement• Permanence parquet – Greffe• Voies de recours	<ul style="list-style-type: none">• BEX – TAJ• Service des scellés• Avocat général – CAV – Assises
BUREAUX DE PASSAGE	<ul style="list-style-type: none">• Bureaux de passage x7 mutualisés juges correctionnels et magistrats du parquet et MTT• Bureaux de passage x2 réservés parquet permanence• Bureaux de passage x2 Chefs de juridiction	<ul style="list-style-type: none">• Bureaux de passage x1 – mutualisés SG P/SG PR/DG• Bureau de passage Pôle CC – parquet• Bureau de passage DSGJ -
AUDITEURS – STAGIAIRES – ASSISTANTS DE JUSTICE	<ul style="list-style-type: none">• Auditeurs –• Assistants de justice Siège instruction et TPE et parquet –• Stagiaires –	
AUXILIAIRES JUSTICE – PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none">• UEAT – 2 bureaux de permanence• DPR – 4 bureaux de permanence• ACJ – 2 bureaux de permanence	<ul style="list-style-type: none">• BAV – 1 bureau de permanence• Huissiers

Répartition des services entre le bâtiment principal et le Via Verde

TRANSFERTS
AU VIA VERDE

SERVICES TRANSFÉRÉS AU VIA VERDE

SOUTIEN RDJ

- Cellule budgétaire
- SCFJ
- DSGJ financiers / courrier
- Directeur de greffe et 1 DGA
- Pôle RH et DSGJ
- CLI
- Chauffeurs
- DSGJ SAP/EP B1,14
- DSGJ Parquet - BO _ B4,47
- DSGJ Police _ B1,02

SIÈGE R+1

- Présidence et SG, chargé de mission et secrétariat présidence
- Juges correctionnels
- SAP – Greffe et juges
- Tribunal de police – OP – Greffe

PARQUET R+4

- PR et SG et chargé de mission et secrétariat
- Sections BO – PMF, COFAC, PAP, ECOFI – greffe
- Magistrats du parquet, toutes sections
- Entraide pénale internationale
- JA et AS du parquet
- Alternatives aux poursuites – y compris CRPC- greffe
- Service civil du parquet – Greffe
- EP – Greffe

AUDITEURS – STAGIAIRES – ASSISTANTS DE JUSTICE

- AJ et PPI SAP et correctionnel – ex -salle de réunion
- Stagiaires – Plan B – dans bureaux juges correctionnels et ex-salle de réunion

AUXILIAIRES JUSTICE – PARTENAIRES

- UEAT – 3 bureaux – 6 postes
- DPR – AJ Parquet et stagiaires parquet - 1 bureau mutualisé – 4 postes
- MTT ET MH – 1 bureau mutualisé 2 postes de travail
- Magistrats honoraires parquet -
- AVOCATS- Espace de consultation – SAP

Modalités de consultation par les avocats des dossiers correctionnels

Contexte: La circulation et la consultation des dossiers correctionnels par les avocats évoluent avec le déménagement. Le principe est que la consultation intervient au bâtiment principal.

Transfert de certains dossiers correctionnels

Audiences partant au Via Verde (dont les dossiers nécessitent un transfert)

- Intégralité des audiences collégiales, y compris 16 A bis et audiences spéciales
- Audiences à JU du mardi après-midi de la 20ème chambre

Audiences restant au bâtiment principal

- Juge unique (JU) de la 11ème chambre ;
- JU de la 12ème chambre ;
- JU de la 13ème chambre ;
- JU de la 17ème chambre ;
- JU de la 18ème chambre
- Audiences à JU de vacations : 16ème B ;
- Audiences de comparution immédiate (16ème chambre et 16ème A).
- Audiences spéciales de la 12ème chambre.

Navettes bâtiment principal/Via Verde

- Navette BP → VV pour mise à disposition des dossiers aux magistrats J-8 avant la semaine de l'audience
- Navette VV → BP le jeudi (J-2) pour les audiences de la semaine suivante.



Consultation avocats

Consultation des dossiers restant au BP :
selon les modalités habituelles.

Consultation des dossiers transférés au VV

-principe : consultation avant leur transfert, entre J-15 et J-8 avant l'audience

-exception : consultation au VV entre J-7 et J-2 avant l'audience, sur RDV pris par mail avec le président de l'audience

La consultation des dossiers numérisés via PPN doit être privilégiée.

Modalités de circulation des avocats et de consultation des dossiers au Via Verde

Contexte: A l'exception des dossiers correctionnels faisant l'objet de la fiche précédente, les dossiers présents au Via Verde peuvent être librement consultés par les avocats

Accueil avocats

- *Le Via Verde est un site sécurisé au sein duquel les services du TJ cohabitent avec des entreprises.*
- *L'accueil s'effectue au RDC, un agent de sécurité du TJ étant présent.*

Circulation avocats

- *Délivrance d'un badge visiteur contre remise de la carte professionnelle.*
- *L'avocat aura accès librement au R+1 et R+4 .*

Consultation des dossiers

- *Une salle de consultation est à disposition au R+1.*